

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2020

## EN VISIOCONFERENCE

L'an deux mil vingt, le vingt-sept du mois d'Avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA TARDIERE, dûment convoqué par le Maire, sous la présidence de Monsieur Damien CRABEIL, Maire, pour la session ordinaire.

**Présents :** Mmes SOULLARD - BETARD - ALBERT - VRIGNAULT - THOMAS  
MM. CRABEIL - TURPAULT - RAMBAUD - ARNAUD - POUPIN - VERDON - TURPEAU  
formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé :** Roger DUCEPT  
Serge DUCEPT représenté par J.M TURPAULT  
Germaine THEVENOT représentée par F. SOULLARD

**Secrétaire :** SOULLARD Francine  
*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

### Ordre du jour :

1. **Point sur la situation sanitaire actuelle**
2. **Décision Modificative n° 01 – Budget Commune**
3. **Proposition d'annulation des loyers des commerces dans les bâtiments communaux**
4. **Interpellation sur la modification des horaires de l'éclairage public**
5. **Projet Salle de Sports**
6. **Questions diverses**

### *Décisions du Maire prises dans le mois*

- Monsieur le Maire présente les droits de préemption urbain déposés pour les mois de Mars et Avril. Il signale qu'il n'y a pas eu lieu de préempter.
- Acceptation du devis de l'Entreprise MATEXA, acquisition d'une table de tennis de table extérieure pour la garderie de 885.00 € TTC.
- Travaux extension pôle enfance :
  - Enrobé de la cour finie
  - Confirmation des travaux du préau de la garderie pour 22 196.51 € HT par les entreprises TURCAUD et A2 Menuiseries
- Travaux local de rangement : prêt à réceptionner
- Travaux terrain multisports : piste d'athlétisme à terminer

### *1) Point sanitaire*

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie BETARD qui fait un point sur la campagne « 1 masque pour 1 habitant ». La fabrication des masques est faite par 37 personnes volontaires et ils seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants avant le 11/05/2020.

A cette occasion, la newsletter n°02 sera distribuée en même temps que les masques en stipulant que les gestes barrières et la distanciation sociale sont toujours à respecter pour

la protection de tous. En précisant que l'accès au cimetière est autorisé mais que l'Eglise est fermée (ordre de l'Abbé Claude ARRIGNON).

Aussi, il est important de préciser les bons moments du confinement avec le challenge des boîtes aux lettres...

## 2) *Décision modificative n°01 – Budget Commune*

Vu la délibération du conseil municipal du 05 Mars 2020 approuvant le budget primitif pour l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après, pour faire face dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la commune,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

**ADOpte** la décision modificative n°01 telle que figurant ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 384,00 €
<b>TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 384,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	4 539,24 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses Imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>4 539,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	5 423,24 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 423,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 539,24 €</b>	<b>5 923,24 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 384,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13,21 €
<b>TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13,21 €</b>
R-28121 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	425,19 €
R-28183 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €
R-28188 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 974,05 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 423,24 €</b>
D-2151-60 : VOIRIE	0,00 €	5 436,45 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 436,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 436,45 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 436,45 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 820,45 €</b>		<b>6 820,45 €</b>

## 3) *Proposition d'annulation des loyers des commerces dans les bâtiments communaux*

Monsieur le Maire ne participe pas à ce sujet et se déconnecte de la réunion de conseil municipal.

Francine SOULLARD présente cet ordre du jour et précise qu'à ce jour et en solidarité de nos commerces : Restaurant l'Annexe, le Jardin d'Estelle, la MAM les P'tites bouilles et l'Entreprise GGD, elle propose d'annuler les loyers pour aider l'économie locale.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents est favorable pour :

- La gratuité de 2 mois de loyers pour les activités dites de commerce, soit Avril et Mai pour ces 2 enseignes :
  - le Restaurant l'Annexe et la licence IV ..... 1086.00 € (543.00 €/mois)
  - le Jardin d'Estelle ..... 700.00 € (350.00 €/mois)
  
- La gratuité d'1 mois de loyers pour ceux qui ont encore un revenu (même s'il y a une baisse d'activité), soit Avril pour ces 2 enseignes :
  - La MAM des P'tites bouilles ..... 350.00 €
  - Entreprise GGD ..... 121.00 €

#### 4) *Interpellation sur la modification des horaires de l'éclairage public*

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite arrêter l'éclairage public du centre-bourg pendant le temps de confinement ? sachant que des mesures de restrictions ont été faites depuis plus d'un an (moins d'éclairage permanent, coupure de l'éclairage à 22h30).

Après discussion, le conseil municipal ne souhaite pas arrêter l'éclairage public étant donné qu'il n'y a déjà eu l'an passé une diminution des consommations.

#### 5) *Projet Salle de Sports*

Monsieur le Maire informe le conseil que ce projet reste statu quo pour le moment. Nous sommes assurés de la complétude des dossiers de subventions pour l'Etat et la Région, mais nous n'avons pas encore l'accord de subvention.

Le conseil municipal donne son accord pour continuer sur l'avancement de ce dossier car il est important de relancer l'économie.

#### 6) *Questions diverses*

A La Tardière, le 27/04/2020

Le Maire,  
Damien CRABEIL.

